

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN NORMANDIE

DES ENJEUX FORTS À LA HAUTEUR DES VALEURS PORTÉES PAR L'ESS

2021



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire de Normandie

ÉGALITE FEMMES-HOMMES DANS L'ESS : DES ENJEUX FORTS A LA HAUTEUR DES VALEURS PORTÉES PAR L'ESS

INTRODUCTION

Les femmes sont au cœur des enjeux de l'économie sociale et solidaire. Elles sont à la fois nombreuses parmi les bénéficiaires des actions portées par les organisations de l'ESS et largement majoritaires parmi les salariées. Cependant, on constate que l'économie sociale et solidaire n'est pas épargnée par les **inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes.** L'ESS en Normandie n'échappe pas à la règle.

Les femmes **occupent une place prépondérante** dans des secteurs économiques nécessaires à la cohésion sociale (action sociale, santé, citoyenneté, éducation), **en Normandie elles représentent 68% des salarié.e.s de l'ESS.** Les chiffres de l'observatoire régional de l'économie sociale et solidaire montrent que sur le territoire les problématiques de précarité, d'inégalités salariales et d'inégalités de conditions de travail sont prégnantes. Cela soulève 4 grands enjeux : valoriser les métiers dits « féminins », déprécariser ces emplois, favoriser un emploi durable et améliorer les déroulements de carrières des salarié.e.s de l'ESS.

La CRESS Normandie a initié des réflexions sur ces thématiques depuis 2018 qu'il convient de perdurer.

UN SUJET PORTÉ PAR LA LOI :

C'est en ce sens que la **loi du 31 juillet 2014** inscrit l'égalité femmes-hommes comme une thématique forte.

L'article 4-V de la loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS) prévoit que le Conseil supérieur de l'ESS (CSESS) est chargé d'établir tous les 3 ans un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ESS et de formuler des propositions pour :

- 1 – Assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'ESS, en permettant notamment une meilleure articulation entre la vie personnelle et professionnelle des salariés de l'ESS ;**
- 2 – Favoriser l'accès des femmes à tous les postes de responsabilité, de dirigeants salariés comme de dirigeants élus ;**
- 3 – Assurer la parité entre les femmes et les hommes dans toutes les instances élues des entreprises de l'ESS.**

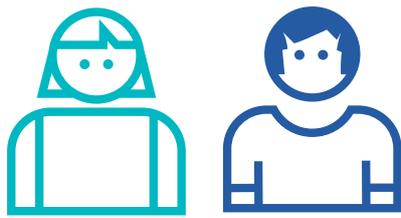


LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES DE L'ESS

Le Guide des bonnes pratiques de l'ESS est ainsi identifié comme l'occasion d'interroger ses pratiques en matière d'égalité femmes/hommes au sein de son entreprise et le cas échéant de s'engager dans une démarche d'amélioration continue en identifiant les leviers possibles d'actions dans ce domaine et de les illustrer par des bonnes pratiques ou des outils.

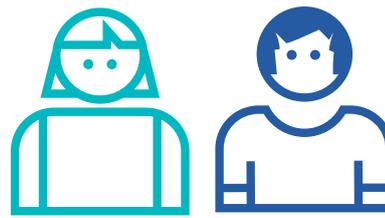


EN NORMANDIE



66,1%

des emplois dans l'ESS occupés par des femmes



39,9%

des emplois dans le privé hors ESS occupés par des femmes

- En Normandie, 1 femme sur 7 travaille dans l'ESS, soit 2 fois plus que les hommes.
- Entre 2015 et 2018, la part des femmes dans l'ESS a baissé de 2,1 points

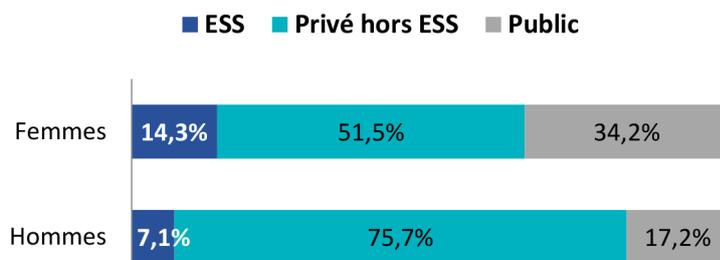
En Normandie, l'emploi dans l'Économie Sociale et Solidaire est largement féminisé : 66% des salariés sont des femmes bien plus que dans le reste de l'économie privée (40%). La présence majoritaire des femmes dans l'ESS s'explique par de nombreux facteurs, notamment :

- d'une part parce que les professions à caractère social (aides à domicile, auxiliaires de vie, assistantes sociales, aides médico-psychologiques, éducatrices...) sont traditionnellement plus féminisées, tout comme les métiers de la santé (infirmières ou aides-soignantes). La part de l'emploi féminin est donc intrinsèquement liée aux

métiers des secteurs de l'action sociale et de la santé humaine qui cumulent près de la moitié des emplois dans l'ESS en Normandie (49,8 % de l'emploi selon la base INSEE-FLORES 2018) ;

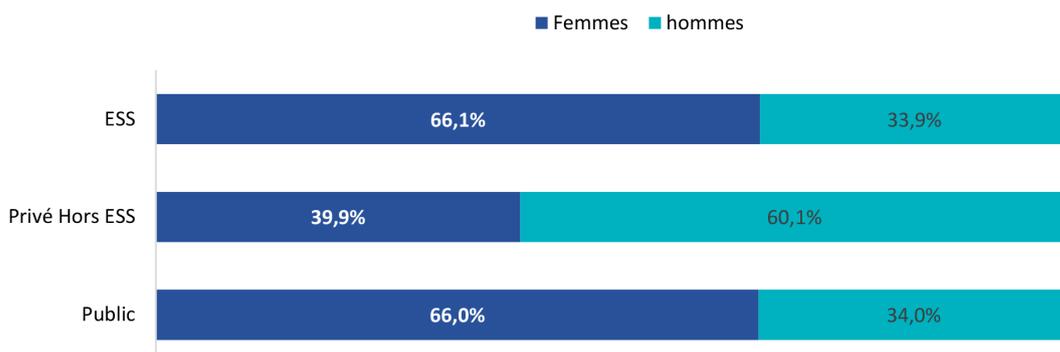
- d'autre part, les conditions d'emploi dans l'économie sociale et solidaire expliquent la part importante des emplois féminins. En effet, beaucoup d'emplois sont à temps partiel (39% des femmes salariées sont à temps partiel contre 22% des hommes), ce qui, lorsque cette forme est choisie, permet de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

RÉPARTITION DE L'EMPLOI DES FEMMES ET DES HOMMES EN FRANCE



Champ : Postes non annexes au 31/12 de l'année 2018
Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE FLORES 2018

PART DES FEMMES ET DES HOMMES DANS L'ESS



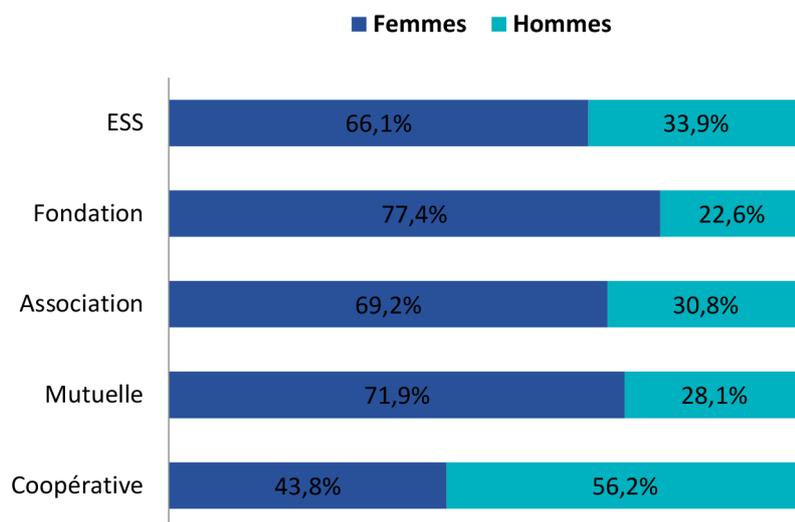
Champ : Postes non annexes au 31/12 de l'année 2018
Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE FLORES 2018

Les femmes représentent 66,1% des salarié.e.s de l'ESS contre 39,9% dans le privé hors ESS et 66% pour le public.

UNE MIXITÉ QUI ÉVOLUE EN FONCTION DES STRUCTURES

Les fondations, associations et mutuelles présentent une part de femmes supérieure à 70 %, ce qui peut résulter des secteurs d'activité sur lesquels elles se développent : action sociale, santé, enseignement. Les fondations sont les structures les plus « féminisées » avec 77,4% de femmes, tandis que les coopératives ne comptent que 44% de femmes dans ses effectifs salariés. Dans les mutuelles, elles sont présentes à près de 72% et plus de 69% au sein des associations.

PART DES FEMMES ET DES HOMMES PAR FAMILLES DE L'ESS



Champ : Postes non annexes au 31/12 de l'année 2018
Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE FLORES 2018

Seules les coopératives ont une part de femmes (43,8%) et d'hommes (56,2%) qui leur permet d'atteindre une relative mixité à relativiser selon les types de coopératives, par exemple les coopératives agricoles sont majoritairement « masculine » (68,5% d'hommes) ou les coopératives scolaires ou de consommateur.trice.s sont à dominante « féminine ». Ainsi, les coopératives qui interviennent sur les secteurs de l'industrie et de la

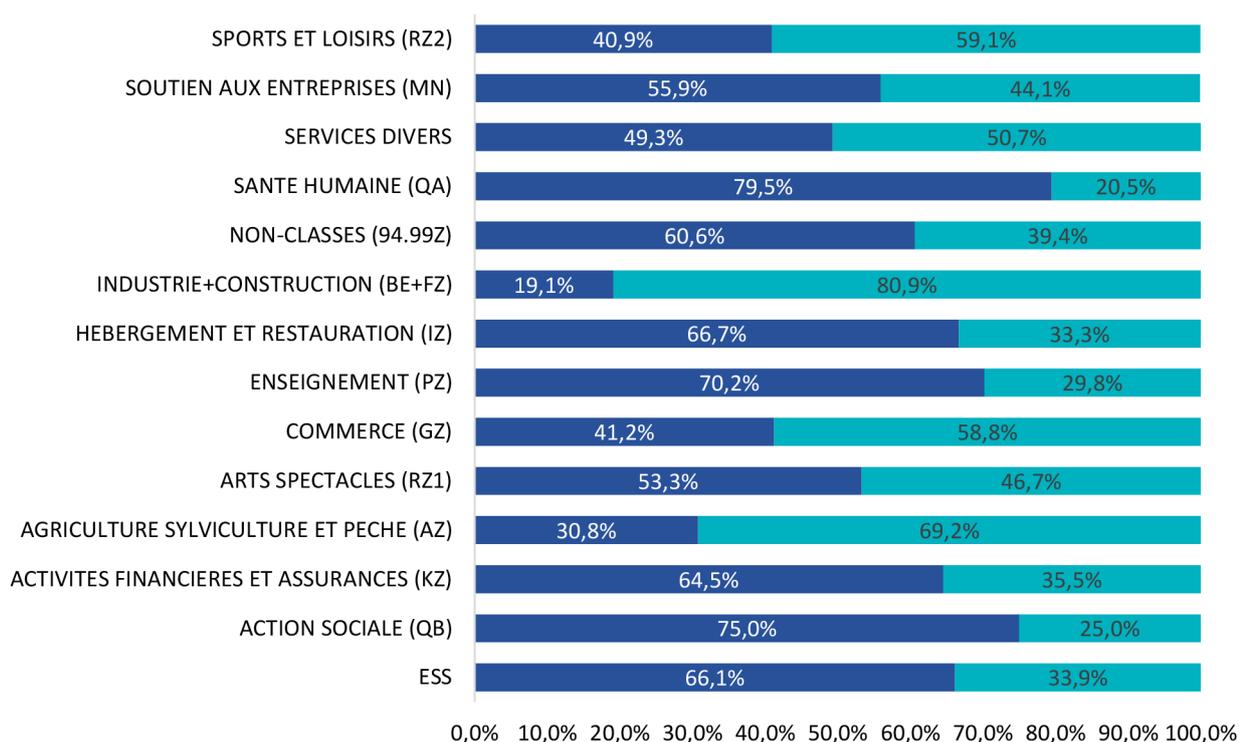
construction (27% de l'emploi des coopératives) comptent près de 82% d'hommes et 18% de femmes. À l'inverse, on dénombre près de 62% de femmes dans les coopératives financières et d'assurances (47% de l'emploi coopératif, dont 61,9% de femmes) ainsi que celles intervenant dans le secteur du commerce (61,6% de femmes).

L'ESS, COMME LE RESTE DE L'ECONOMIE N'ÉCHAPPE PAS AUX ENJEUX DE MIXITÉ DES MÉTIERS, RENDU PLUS FORT NOTAMMENT SUR CERTAINS SECTEURS

Premier constat important, la mixité professionnelle stagne toujours dans le secteur de l'ESS, notamment dans les métiers dits du « care » :

- 97,4% de femmes salariées dans l'aide à domicile,
- 38% des femmes salariés de l'ESS sont à temps partiel,
- 78,2% des salarié.e.s à temps partiel sont des femmes,
- 70% de salarié.e.s qui cumulent un CDD et un temps partiel sont des femmes,
- 10 % d'écart de salaire mensuel brut en défaveur des femmes,
- Une femme a toujours deux fois moins de chance qu'un homme d'être cadre dans l'ESS.

RÉPARTITION FEMMES-HOMMES DANS LES SECTEURS DE L'ESS



Champ : Postes non annexes au 31/12 de l'année 2018
 Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE FLORES 2018

On observe qu'il y a **5 secteurs mixtes en Normandie** contre 6 au national dans l'ESS (plus de 40 % de femmes ou d'hommes) : les sports et loisirs (40,9% de femmes), le soutien aux entreprises (55,9% de femmes) ; les services divers (49,3% de femmes), le commerce (41,2% de femmes) ainsi que le secteur des arts et spectacles (53,3% de femmes).

En outre, les femmes sont largement majoritaires (à savoir plus 66% des salariés du secteur) au sein de 4 secteurs :

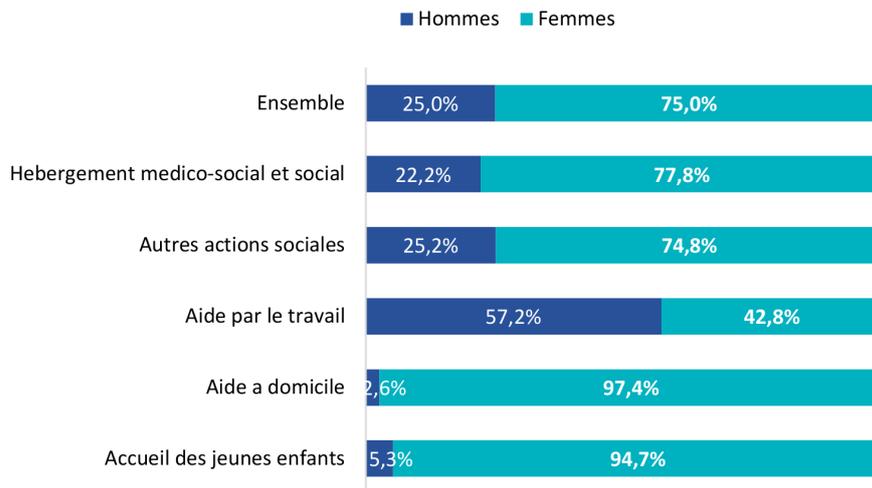
- o **la santé humaine** : 79,5% des postes occupés par des femmes
- o **l'action sociale** : 75% des postes occupés par des femmes (contre plus de 80% en 2015)
- o **l'enseignement** : 70,2% des postes occupés par des femmes
- o **l'hébergement et restauration** : 66,7% des postes occupés par des femmes

Cette répartition femmes/hommes n'est pas une caractéristique spécifique des organisations de l'ESS. En effet, le taux très élevé des emplois féminins dans l'économie sociale et solidaire résulte de la forte implication de l'ESS dans des domaines d'activités où les emplois féminins sont traditionnellement surreprésentés (action sociale, enseignement et santé humaine).

À l'inverse, les postes des secteurs de « l'agriculture, sylviculture, pêche » et de « l'industrie, construction » sont majoritairement occupés par des hommes avec respectivement 69,2% et 80,9% des postes occupés par des hommes. Ces secteurs fortement masculinisés représentent une part relativement faible de l'emploi dans l'ESS.

Même si les enjeux dans l'ESS en termes de mixité des métiers et des secteurs suivent les tendances observées dans les différents champs de l'économie. On peut ici pointer un enjeu important : **la lutte contre les agissements et les violences sexistes et sexuelles dans les secteurs/métiers non mixtes ou à forte majorité masculine.**

RÉPARTITION FEMMES – HOMMES AU SEIN DE L'ACTION SOCIALE



Champ : Postes non annexes au 31/12 de l'année 2018
 Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE FLORES 2018

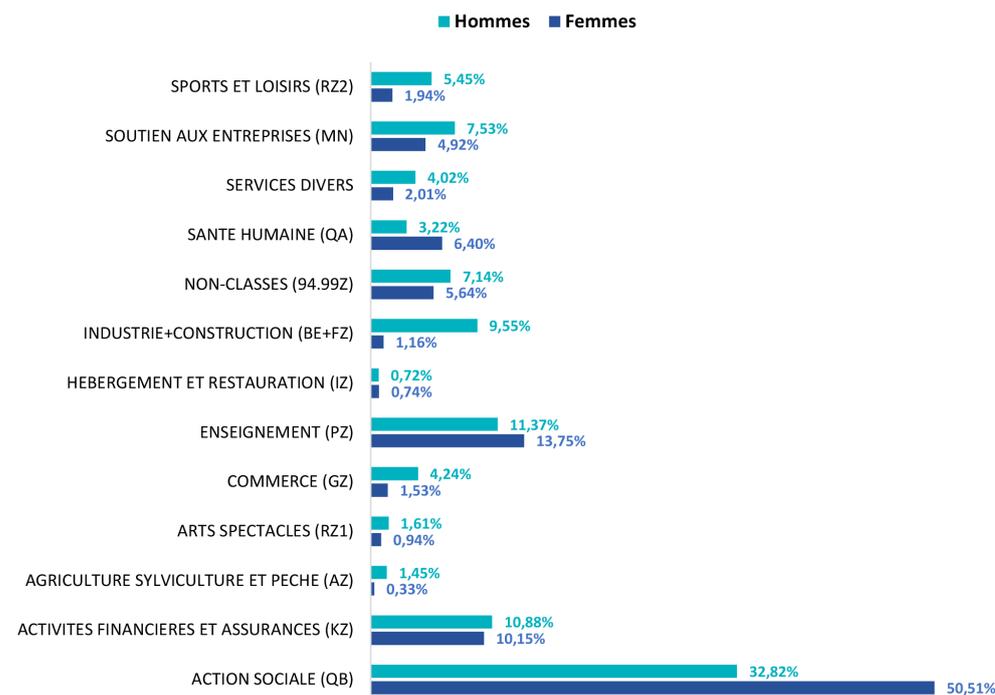
Premier constat important, la mixité professionnelle stagne toujours dans certains métiers du secteur de l'action sociale. Ainsi, on observe 97% des salariées dans l'aide à domicile et 94,7% des salariées de l'accueil des jeunes enfants sont des femmes.

En Normandie, **le secteur de l'action sociale rassemble la majorité des femmes salariées dans l'ESS (50,5%)**, viennent ensuite les secteurs de l'enseignement avec 13,75% des femmes salariées de l'ESS et de la finance et des assurances avec 10,15% des femmes salariées de l'ESS.

Les femmes occupent une place prépondérante dans les forces de travail, mais sont concentrées sur de faibles niveaux de qualifications et des métiers peu valorisés. Cela soulève plusieurs enjeux :

- Favoriser la construction de parcours professionnel ascendant sur les secteurs féminisés.
- Lever les freins à la mobilité professionnelle.
- Favoriser la valorisation, la formation et la professionnalisation des métiers féminisés, et notamment de l'aide à domicile.
- Améliorer la qualité de vie au travail notamment sur ses métiers en zone rurale.

PART DES FEMMES ET DES HOMMES SELON LES SECTEURS DE L'ESS



Champ : Postes non annexes au 31/12 de l'année 2018
 Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE FLORES 2018

La ségrégation professionnelle est encore prégnante au sein de l'ESS, ainsi 80,8 % des femmes salariées de l'ESS se concentrent dans quatre secteurs d'activités (action sociale, enseignement, activité financière et assurance et santé humaine) alors que les quatre familles professionnelles qui comptent le plus d'hommes n'emploient que 64,6 % d'entre eux (l'action sociale, l'enseignement, les activités financières et d'assurance et le secteur de l'industrie et de la construction).

Les femmes, dans l'ESS, sont concentrées sur un faible nombre de métiers, qui sont majoritairement des métiers liés à l'action sociale (50%), l'enseignement et la santé humaine (plus de 20 %).

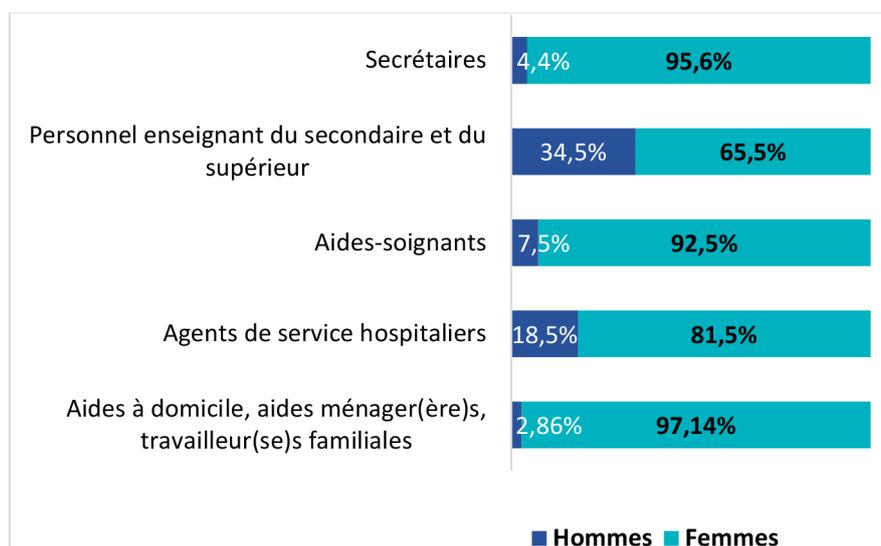
LES 5 PRINCIPAUX MÉTIERS EXERCÉS PAR LES FEMMES SALARIÉES DE L'ESS

Femmes	Nombre d'emplois	Part des salariés de l'ESS
Aides à domicile, aides ménager(ère)s, travailleur(se)s familia	9 696	13,1%
Agents de service hospitaliers	3 902	5,3%
Aides-soignants	3 853	5,2%
Personnel enseignant du secondaire et du supérieur	3 590	4,8%
Secrétaires	3 092	4,2%

Champ : Postes non annexes au 31/12 de l'année 2018 -Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE FLORES 2018

Les femmes représentent plus de 97% des salariées des métiers de l'Aide à domicile, aide ménager(ère), travailleur(se) familiale et 95,6% des Secrétaires et 92,5% des aides-soignant.e.s.

RÉPARTITION FEMMES – HOMMES DANS LES 5 PRINCIPAUX MÉTIERS EXERCÉS PAR LES FEMMES SALARIÉES DE L'ESS



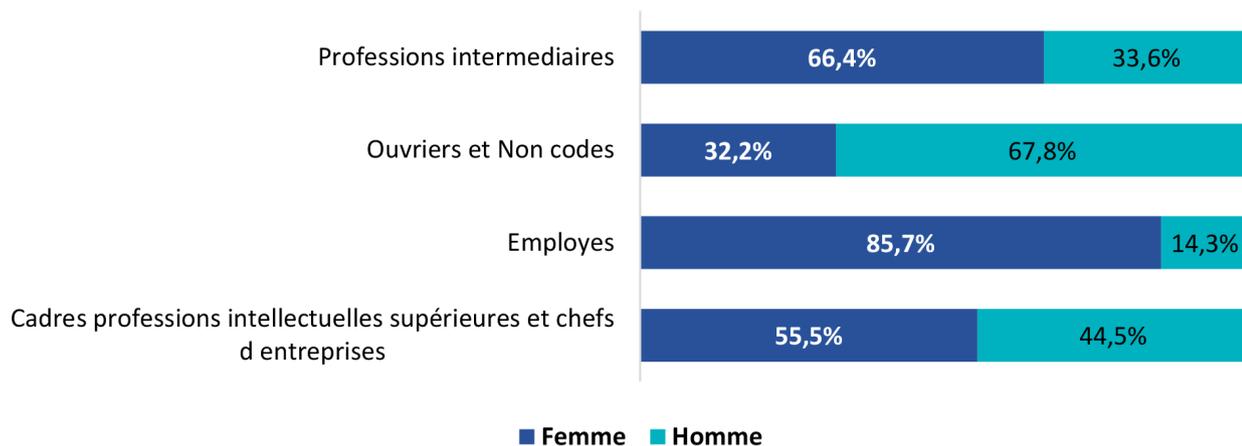
Champ : Postes non annexes au 31/12 de l'année 2018
Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE FLORES 2018

Parmi ces métiers, au moins 3 sont considérés comme des métiers-clés, qui ont permis le maintien des fonctions essentielles de la société au plus fort de la crise sanitaire. Parmi ceux-ci, on retrouve les métiers de l'aide à domicile, aide ménager(ère), travailleur(se) familial qui rassemblent plus de 13% des femmes salariées de l'ESS (soit 9696 postes). Ces métiers sont d'un niveau de qualification souvent moins élevé que l'ensemble des professions.

UNE MAJORITE DE FEMMES PARMIS LES CADRES, MAIS...

55,5 % des cadres de l'ESS sont des femmes et, donc, 44,5 % sont des hommes. Ces chiffres sont toutefois à contextualiser dans la mesure où, comme indiqué précédemment, les femmes sont largement majoritaires dans l'ESS et notamment dans les secteurs social/médico-social.

RÉPARTITION FEMMES-HOMMES DANS LES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DE L'ESS



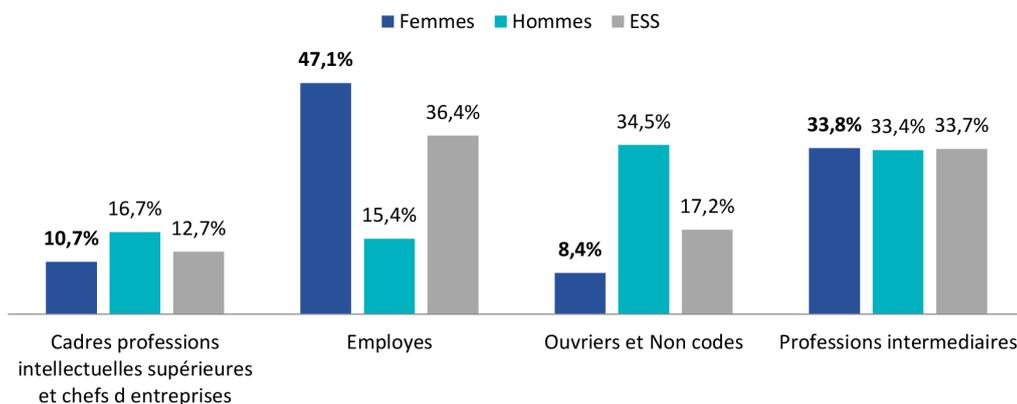
On observe que **85,7% des employés de l'ESS sont des femmes**. Comme on peut le voir sur le graphique ci-après, les femmes salariées sont à 47,1% employées contre 15,4% des hommes, soit plus de 3 fois plus que les hommes.

Champ : Postes non annexes au 31/12 de l'année 2018 - Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE FLORES 2018

UN PLANCHER COLLANT QUI RESTE GLOBALEMENT FORT DANS L'ESS

Le plancher collant signifie la difficulté pour les femmes d'accéder aux postes à responsabilité. Dans tous les secteurs professionnels, plus on monte dans la hiérarchie, moins la part des femmes est élevée. Ce constat est valable dans tous les champs de l'économie.

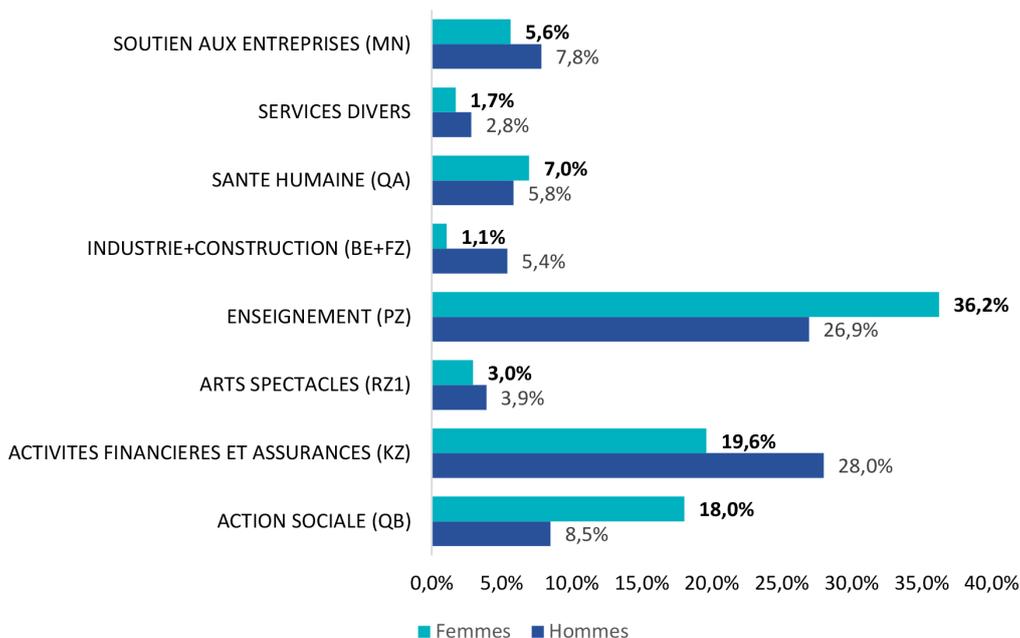
RÉPARTITION DES CSP AU SEIN DES FEMMES ET DES HOMMES SALARIÉS DE L'ESS



Dans l'ESS, **10,7% des femmes salariées sont cadres contre 16,7% des hommes**. Un homme dans l'ESS a donc 64% de chance en plus d'être cadre, qu'une femme. Les femmes représentent 55,5 % des cadres dans l'ESS alors qu'elles représentent 66,1% de l'effectif global.

Champ : Postes non annexes au 31/12 de l'année 2018 - Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE FLORES 2018

RÉPARTITION FEMMES-HOMMES DANS LES EMPLOIS DE CADRE DANS L'ESS



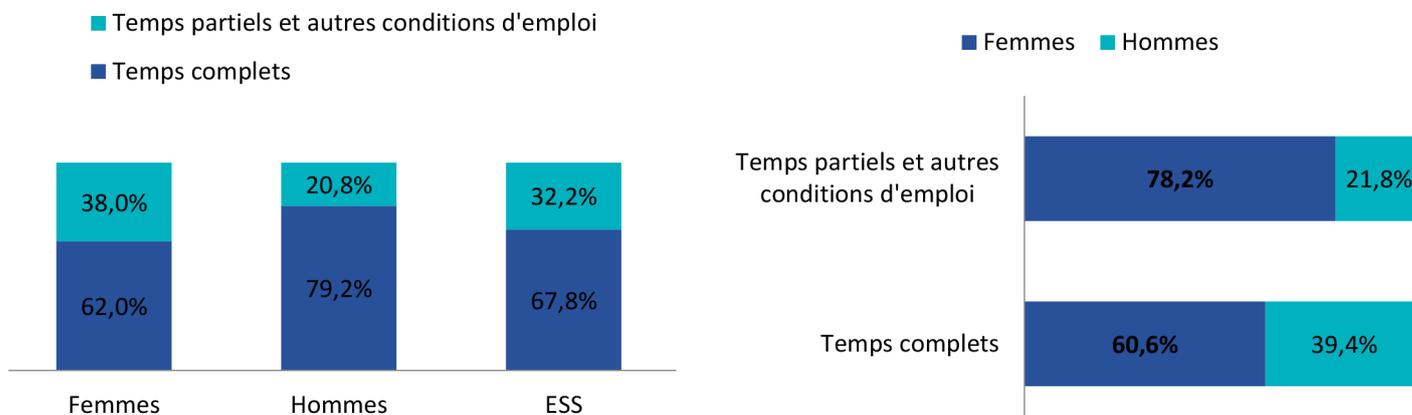
Champ : Postes non annexes au 31/12 de l'année 2018 - Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après FLORES Clap 2018

Les femmes cadres, dans l'ESS, sont concentrées sur un faible nombre de métiers, qui sont majoritairement des métiers liés aux secteurs de l'enseignement (36,2%), l'action sociale (18%) et les activités financières et assurances (19,6%).

L'ESS, PARCE QU'ELLE JOUE UN RÔLE IMPORTANT D'INSERTION, PORTE UN EMPLOI SPÉCIFIQUE ET PARFOIS PLUS PRÉCAIRE :

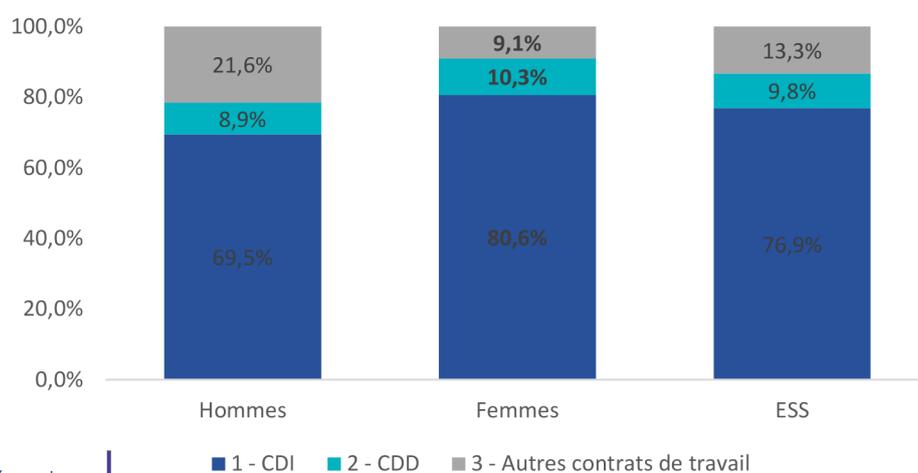
- 38% des femmes salariées de l'ESS travaillent à temps partiel, contre près de 21% des hommes. Tous champs confondus (ESS et hors ESS), cela représente 1 femme sur 4 (soit 24% des femmes salariées en temps partiel)
- 78,2% des travailleur.euse.s à temps partiel sont des femmes.
- 80,6% des femmes salariées dans l'ESS sont en CDI contre 69,5% des hommes
- Les femmes sont également d'avantages en CDD (10,3%), contre 8,9% des hommes.

LES CONDITIONS D'EMPLOI DES HOMMES, DES FEMMES ET DANS L'ESS



Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE DSN 2019

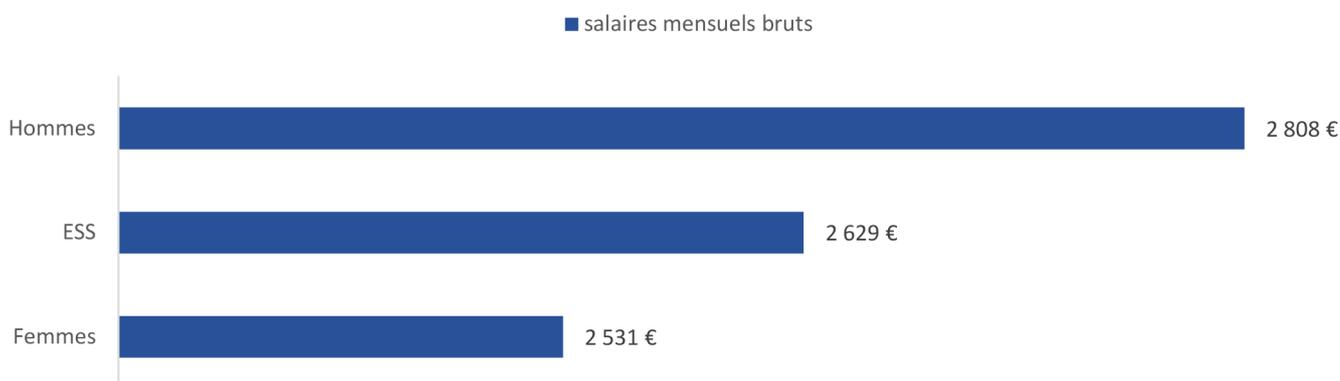
RÉPARTITION HOMMES – FEMMES DES TYPES DE CONTRATS DANS L'ESS



Ces inégalités découlent globalement des **types d'emploi et des secteurs plus précaires** des femmes dans l'ESS. Celles-ci se retrouvent également dans les salaires.

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE DSN 2019

SALAIRES MENSUELS BRUTS DES FEMMES ET DES HOMMES DANS L'ESS



Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE DSN 2019

Si l'on compare le salaire brut mensuel des femmes et des hommes **tous métiers confondus dans l'ESS**, on observe **un écart de salaire de 10% en défaveur des femmes**.

Le salaire horaire net médian des emplois ESS s'élève à 11,40 € en Normandie, il est de 11,30 € pour les femmes et de 11,80 € pour les hommes. De même, on observe des écarts encore plus conséquents pour le dernier décile (soit les 10% de salaires les plus élevés), 22,6 € pour les hommes contre 18,7 € pour les femmes soit un écart de salaire de 17,3% en défaveur des femmes. Cela souligne une forte concentration de postes à plus forte rémunération chez les hommes salariés de l'ESS.

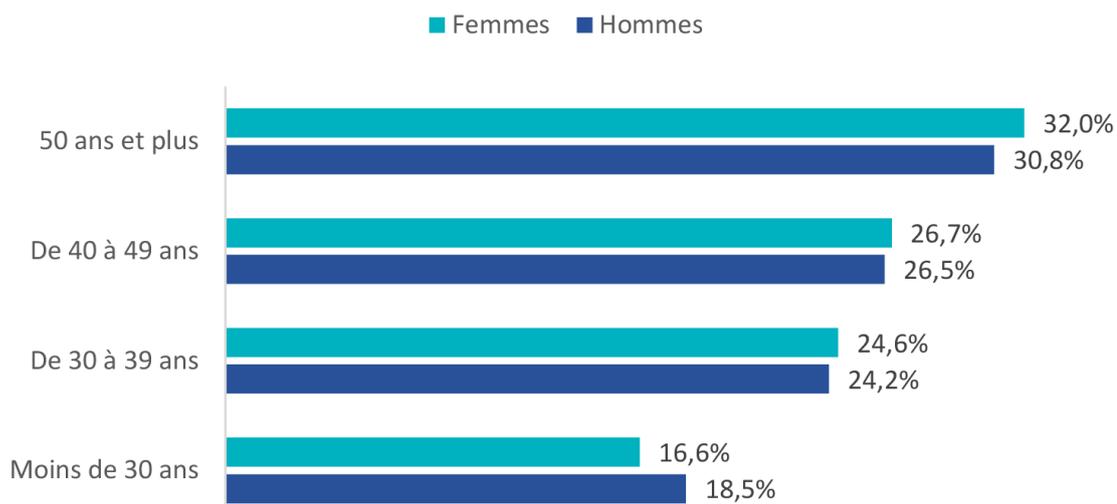
LES FEMMES SALARIEES DE L'ESS PLUS AGEES, PARTICULIEREMENT DANS LES METIERS DE LA SANTE ET DU MEDICOSOCIAL

Depuis une dizaine d'années, le vieillissement de la pyramide des âges dans l'ESS s'accroît en Normandie. En 2019, les femmes salariées âgées de plus de 50 ans représentent 32% des salariés de l'ESS tous secteurs confondus contre 27% pour le reste de l'économie (+5 points).

Les projections dans l'ESS, avec un âge légal de départ à la retraite qui s'établit à 62 ans (en 2019), font état de :

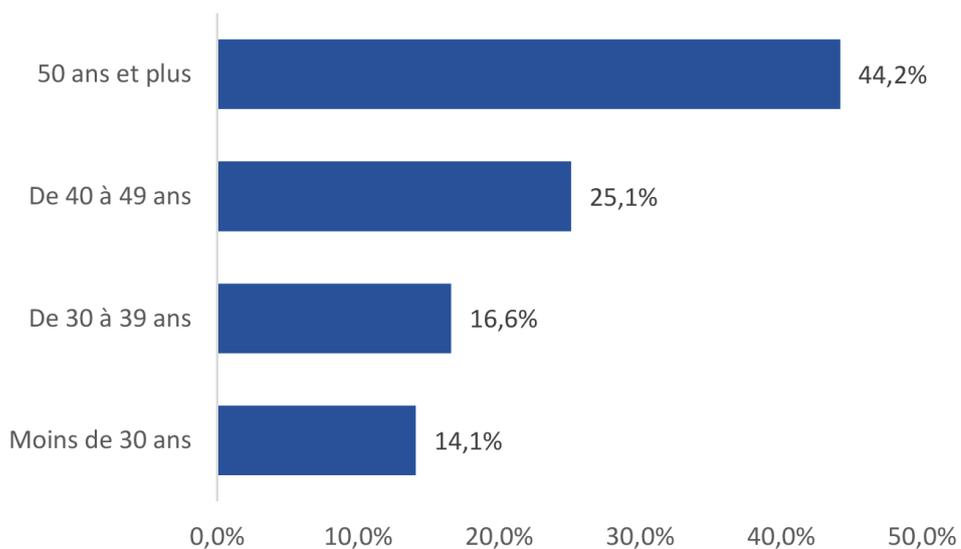
→ **24 000** postes de femmes salariées à renouveler dans les 10 prochaines années.

RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS L'ESS



Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE DSN 2019

RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE DES FEMMES AU SEIN DU SECTEUR DE L'AIDE À DOMICILE



Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE DSN 2019

Les professions de l'action sociale sont les plus concernées par les départs qui s'annoncent, avec par exemple 44,2% des femmes salariées du secteur aides à domicile qui ont plus de 50 ans. Il y a un vrai enjeu autour du renouvellement des salariés et notamment autour de la formation et de l'apprentissage.

MÉTHODOLOGIE

Le périmètre statistique de l'économie sociale et solidaire

L'Observatoire Régional de l'ESS travaille selon une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, élaborée au sein du réseau des CRESS. Cette méthodologie est basée sur un périmètre statistique de l'ESS, défini en lien avec l'INSEE et se fondant sur les statuts juridiques des structures employeuses. Le champ observé concerne les entreprises sous statuts juridiques de coopérative, mutuelle, association et fondation.

L'observatoire travaille notamment à partir de plusieurs sources de l'INSEE : Le Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (FLORES), les Déclarations sociales nominatives (DSN). Il a également accès à la source ACOSS URSSAF entre 2010 et 2021 pour les données de conjoncture. Ces données peuvent être complétées par d'autres sources selon les sujets. L'Observatoire appuie par ailleurs ses analyses sur une observation qualitative, en lien avec les acteurs du territoire.



LE RÉSEAU DES OBSERVATOIRES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'organisation du réseau s'articule autour de l'observatoire national de l'ESS, animé par ESS France, et les observatoires régionaux de l'ESS, portés dans les territoires par les CRESS. Le réseau des observatoires de l'ESS a pour mission légale de contribuer « à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'économie sociale et solidaire », ainsi que de « tenir à jour et assurer la

publication de la liste des entreprises de l'économie sociale et solidaire » (article 6 de la loi du 31 juillet 2014). Ce travail de production de données sert à renforcer la connaissance de l'ESS, à souligner l'importance de son rôle dans l'économie et les territoires, et à outiller les acteurs qui concourent à son développement et à sa promotion (entreprises de l'ESS, porteurs et porteuses de projet, collectivités locales, services de l'Etat, grand public).



Une publication réalisée par :

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Normandie

Pôle Régional ESS, Espace Malraux, 5 Esplanade Rabelais - 14200) Hérouville St-Clair

Tél : 02 31 06 09 23 / Fax : 02 31 44 40 78

www.essnormandie.org / cress@cressnormandie.org

Directeur de la publication : Jean-François SAMSON DE POUQUEVILLE
Rédaction/Conception /Réalisation : CRESS Normandie

L'Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire de Normandie bénéficie du soutien de la Région Normandie et de l'Etat.

